

Protection de la jeunesse de l'alcool et du tabac

Vision

La Croix-Bleue Berne-Soleure-Fribourg, sur mandat de la direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, met du canton de Berne à disposition une offre complète pour la protection de la jeunesse en matière d'informations, de soutien et de mesures d'efficacité. Cela permet une plus grande visibilité du thème de la protection de la jeunesse dans la société et des règles qui y sont en vigueur. Les prescriptions actuelles en matière de protection de la jeunesse doivent être appliquées par toutes les personnes actives dans les domaines du service, de la vente et de la remise d'alcool de produits du tabac et à la nicotine, de produits à fumer à base de plantes et de cigarettes électroniques.

Situation

L'abus d'alcool et la consommation de tabac engendrent en Suisse de nombreux problèmes de santé et de société ainsi que des coûts économiques élevés. La Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT 2017-2024) et la Stratégie Nationale Addictions (2017-2024) sont les instruments du Conseil fédéral afin de réduire les effets négatifs de l'abus d'alcool, la consommation de tabac et autres dépendances.

Les deux programmes font une place majeure à la protection de la jeunesse, dans la mesure où plus la consommation se fait tôt, plus les risques d'une consommation à risque et de dépendances augmentent. La Croix-Bleue Berne-Soleure-Fribourg offre sur son site internet www.protection-jeunesse-be.ch une plateforme complète, synthétique et facile d'accès en matière de protection de la jeunesse.

Objectifs

- Sensibilisation, information et meilleure acceptation du grand public des mesures et dispositions de protection de la jeunesse.
- Les acteurs du service, de la vente et de la remise d'alcool et de tabac appliquent les mesures de protection de la jeunesse et observent les dispositions en vigueur en matière de protection de la jeunesse.

Groupes cibles

- Gastronomie, commerce de détail, organisateurs de manifestations
- Préfectures, autorités communales, police
- Services spécialisés, travailleurs dans le domaine des enfants et de la jeunesse
- Médias, grand public

Mesures

Information : Sensibilisation au grand public et aux intéressés comme la gastronomie, le commerce de détail, les organisateurs de manifestations, les politiciens, les autorités, les médias sur toutes les questions et tous les thèmes relatifs à la protection de la jeunesse en matière d'alcool et de tabac, en particulier :

- Pourquoi a-t-on besoin de la protection de la jeunesse ?
- Faits et chiffres concernant la consommation d'alcool et de tabac
- Qui est responsable ?
- Principes légaux pour la protection de la jeunesse

Soutien : Motivation pour tous les acteurs des domaines cités pour et lors de la préparation des mesures et de l'application de protection de la jeunesse :

- Label protection de la jeunesse « la fête en mieux » pour les manifestations dans le canton de Berne (www.jugendschutz-label.ch/fr/)
- Conseil et formation
- Ressources comme calculateurs d'âge p. ex.
- Envoi de matériel pour la protection de la jeunesse, comme des bracelets de contrôle ou des affiches

Vérification : Contrôle du respect des dispositions de protection de la jeunesse ainsi que de l'application des mesures efficaces pour la protection de la jeunesse :

- Monitorings lors de manifestations
- Achats tests d'alcool et de produits du tabac, de produits à fumer à base de plantes et de cigarettes électroniques

Contact

Lea Leuenberger
Responsable protection de la jeunesse
031 398 14 56
lea.leuenberger@suchtpraevention.org
www.protection-jeunesse-be.ch
www.jugendschutz-label.ch/fr/
<https://besofr.blaueskreuz.ch/contenu-francais>

Version 2025